Dossier de presse

en préparation
du procès contre la biométrie
du 20 janvier 2006

contact : contrebiometrie@yahoo.fr

Version enrichie et définitive

2
Revue de presse

SOMMAIRE

A/ LE PARISIEN
Opération commando à la cantine du lycée (Grégory Plouviez & J. H.).....page 3
Ils avaient détruit le système d'accès biométrique du lycée (Nicolas Jacquard).....page 4

B/ LIBERATION
Ces étudiants qui dépassaient les bornes (Laure Noualhat).....page 5
Big brother à la sauce conviviale (Alain-Didier Weil).....page 6

C/ POLITIS
Suivis à la trace (Marion Dumand) (extrait).....page 7

D/ LE MONDE
Non à la biométrie (Giorgio Agamben).....page 8
Non au tatouage biométrique (Giorgio Agamben).....pages 8&9

E/ LE CANARD ENCHAÎNÉ
Ni Dieu ni biomaîtres ! (Jean-Luc Porquet).....page 9

F/ L'HUMANITÉ
La biométrie en procès, acte I d'une mise en cause (Sophie Bouniot).....page 10

G/ CQFD
Biométrie à la cantoche (Sandro Altobelli & Placo Plast).....page 11

A/ Le Parisien, édition Essonne et Nationale

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2005 www.leparisien.com

Essonne matin

L'événement

Opération commando à la cantine du lycée

GIF-SUR-YVETTE

TOUS DIPLÔMÉS de la Sorbonne, ils sont spécialistes de Nietzsche, Hannah Arendt ou d'ethnologie népalienne… Pas le genre à user les bancs du tribunal correctionnel d'Evry pour des faits de violences. Hier à 18 h 30, ces trois étudiants domiciliés à Paris et âgés de 22 à 26 ans ont pourtant pénétré dans le box des accusés.

Julien, Anne-Sylvie et Célia — titulaires de maîtrise ou de DEA — sont suspectés d'avoir participé jeudi midi à une intrusion collective dans le réfectoire du lycée de Gif-sur-Yvette. Devant une centaine d'élèves, un groupe de 18 jeunes — vêtus de sacs poubelle et portant des masques de clowns blancs — a mené une opération commando contre le nouveau système d'accès biométrique *(lire ci-contre)* de l'établissement. Un système innovant mais controversé permettant aux lycéens d'entrer à la cantine en présentant leur main dans deux bornes électroniques. Ce sont ces dernières qui ont été saccagées au cours de l'intervention qui se voulait « un débat ludique avec les lycéens », assurent les prévenus. Montant des dégâts : 15 000 €. Alain Anton, le proviseur présent au tribunal hier, a décidé de se constituer partie civile.

« Un monde sans caméra de surveillance, sans ordinateur, et sans portable, ne serait-il pas plus vivable ? »

Jeudi midi, alors que deux ou trois membres de l'équipée détruisaient les appareils à coups de masse, le reste du groupe s'était effectivement lancé dans une sorte de harangue en distribuant des tracts aux élèves. « Ils ont fait un petit speech, une sorte de pièce de théâtre… et puis, ils ont sorti une masse de leur manche », rapporte Thomas, un élève. Sur le tract, le message est clair : « Demandons-nous si un monde sans caméra de surveillance, sans ordinateur, et sans portable, ne serait pas plus vivable. »

Quant au choix de la « cible », il est évident : le lycée de Gif-sur-Yvette fait partie de la petite dizaine d'établissements en France à disposer de ces bornes biométriques, rangées par leur détracteur dans le même sac que la vidéosurveillance pour ses possibles dérives liberticides. « Nous ne l'avons pas du tout installé pour fliquer les élèves mais pour assurer une meilleure organisation de la cantine, témoigne, éberlué, le proviseur. Nous avons 1 100 élèves inscrits à la cantine et seulement 250 places : la biométrie nous permet d'aller plus vite en supprimant les problèmes de cartes perdues ou égarées. »

Lundi déjà, le proviseur avait retrouvé son établissement couvert de tags explicites du genre « Big Brother is watching you », en référence au célèbre roman d'anticipation de Georges Orwell, « 1984 », et à sa critique de la surveillance totalitaire. Jeudi midi, l'intervention du « commando » a été suivie d'une course-poursuite. Des membres du personnel — « et même des élèves », soutient le proviseur — ont pris les jeunes activistes en chasse.

Julien, Anne-Sylvie et Célia ont ainsi été rattrapés et remis à la gendarmerie locale. Les trois étudiants revendiquent leur action antibiométrie mais nient avoir participé à la destruction des bornes. « Notre volonté, c'était d'informer les élèves, on ne pensait pas que ça prendrait de telles proportions », murmure Julien, aux faux airs du chanteur Vincent Delerm.

Demandant un délai pour préparer sa défense, le trio n'a pas été jugé hier. La date du renvoi devait être fixée tard dans la soirée.

GRÉGORY PLOUVIEZ (AVEC J.H.)

GIF-SUR-YVETTE, HIER. *Dix-huit jeunes masqués ont pénétré dans ce lycée et ont détruit le nouveau système de bornes d'accès à la cantine fondé sur la reconnaissance des empreintes de la main.* (LP/JULIEN HEYLIGEN)

Ils dénoncent l'accès biométrique

LA BIOMÉTRIE qui filtre l'entrée de la cantine du lycée de Gif-sur-Yvette est une science nouvelle qui consiste à utiliser les spécificités de chaque corps humain pour contrôler l'accès à des endroits donnés. Des appareils modernes installés aux portes de lieux sensibles comme des aéroports sont chargés d'identifier les visiteurs en examinant leur empreinte digitale, leurs yeux ou leur voix par exemple. Le système s'applique aussi à des endroits moins sensibles comme les cantines où des bornes contrôlent le contour des mains des élèves afin d'éviter des fraudes et de supprimer le système de carte difficile à gérer au quotidien.

« C'est le début de la robotisation des élèves », s'emporte-t-on à l'association « Souriez vous êtes filmés » qui se bat contre les dérives attentatoires aux libertés des nouveaux moyens technologiques et de la vidéosurveillance. L'installation de la biométrie dans les établissements scolaires est en tout cas soumise à l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Le lycée de Gif y avait envoyé un dossier « qui n'a pas encore recueilli d'aval », précise-t-on à la Cnil mais qui « n'aurait visiblement pas posé de problème ». G.P.

Gif-sur-Yvette/**Tribunal**

Ils avaient détruit le système d'accès biométrique du lycée

EN APPARENCE, ça ressemble à une blague de potache : une vingtaine d'étudiants grimés de masques de carnaval, qui envahissent la cantine de ce lycée de Gif-sur-Yvette, en détruisent le système d'accès biométrique *(voir encadré)* et repartent une fois leur action accomplie. Un « coup d'éclat » datant du 18 novembre dernier, pour lequel trois étudiants parisiens comparaissent cet après-midi devant le tribunal d'Evry. Car le lycée de la Vallée-de-Chevreuse où se sont déroulés les faits s'est porté partie civile, et entend bien ne pas classer en pertes et profits les 15 000 € de dégâts occasionnés par ce raid estudiantin. Du côté des accusés, un comité de soutien s'est créé, qui entend bien faire de l'audience d'aujourd'hui le procès de la biométrie dans son ensemble.

LYCÉE DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE. *Trois étudiants comparaissent cet après-midi devant le tribunal d'Evry. Ils sont poursuivis pour avoir participé à la destruction du système biométrique d'accès à ce lycée, qui étudie le contour des mains des élèves avant de les autoriser à rentrer dans la cantine. En médaillon, les bornes biométriques saccagées.* (LP/JULIEN HEYLIGEN.)

Plusieurs organisations syndicales ont publiquement manifesté leur soutien aux prévenus. Ainsi de la branche Essonne du syndicat Sud-éducation, qui voit dans les trois accusés le pendant biométrique des « faucheurs volontaires » qui s'attaquent aux OGM. « Ils contribuent à la protection des libertés, de la démocratie », écrit-on à Sud, où l'on précise que « les lycées doivent rester des lieux où l'on peut étudier sans être sous surveillance permanente de caméras, de bornes biométriques et autres outils de contrôle du même ordre. » Prise de position identique pour le Syndicat de la magistrature (minoritaire), dont le représentant Côme Jacquemin participait la semaine dernière à une réunion à Paris visant à préparer la défense des accusés. « Il y a deux poids deux mesures, estime-t-il. Le système n'était pas encore déclaré à la Cnil (*NDLR : la Commission nationale de l'informatique et des libertés*). Et je suis sûr que pour cela, le lycée n'écopera même pas d'un rappel à la loi. » Contacté, le proviseur du lycée de la Vallée-de-Chevreuse, n'a pu être joint hier. Il y a un mois, à l'issue des faits, ce dernier expliquait ne pas avoir installé le système « pour fliquer les élèves. Ils sont 1 100 alors la cantine ne compte que 250 places. La biométrie nous permet d'aller plus vite en supprimant les problèmes de cartes égarées. » Les opposants à ce nouveau type de technologies, eux, n'hésitent pas à employer l'artillerie lourde en matière de vocabulaire. « C'est Orwell et son *Big Brother's watching you*, dénonce cet homme présent à la réunion. Ces méthodes relèvent à la fois de l'inquisition, du stalinisme et des techniques nazies. » Rien que ça ! « Nous devons nous préparer à aller en prison s'il le faut », s'enflamme l'intéressé. Par sûr que les trois prévenus jugés cet après-midi soient d'accord.

NICOLAS JACQUARD

« Cela habitue les enfants à se laisser contrôler sans résister »

BIENTÔT, la France se dotera comme les Etats-Unis d'une carte d'identité biométrique. Un certain nombre d'éléments propres à la personne seront ainsi fixés sur une puce, laquelle délivrera automatiquement son message électronique.

D'une manière plus générale, la biométrie consiste à identifier et à reconnaître les données biologiques et anatomiques des individus : iris de l'œil, traits du visage, empreintes digitales, ADN ou contour de la main. C'est cette dernière option qui était utilisée par le lycée de la Vallée-de-Chevreuse, jusqu'à ce que le système soit démoli par l'action de novembre dernier. Au total, une quinzaine d'établissements scolaires dans l'Hexagone sont équipés de ce type de dispositifs. Pour ses détracteurs, outre une opposition de principe, il s'agit surtout de lutter contre la banalisation de ces contrôles.

« L'utilisation de ces systèmes dans les cantines a pour objectif d'habituer les enfants (…) afin qu'ils se soumettent sans résistance aux contrôles dans les aéroports, les bibliothèques ou les gares », assure un membre du Comité contre la biométrie qui s'est créé en soutien aux étudiants qui comparaissent aujourd'hui. Et de citer le « livre bleu » du Gixel, le Groupement des industries de l'interconnexion des composants et des sous-ensembles électroniques, qui préconise une « éducation dès la maternelle ».

N.J.

B/ Libération

Ces étudiants qui dépassaient les bornes biométriques

Hostiles à ces contrôles, ils sont poursuivis pour vandalisme dans un lycée.

Les technologies de contrôle peuvent-elles entrer impunément dans les établissements scolaires? C'est la question posée par trois étudiants qui comparaissent aujourd'hui devant le tribunal correctionnel d'Evry pour «*dégradation en réunion*», après avoir détruit un dispositif biométrique dans la cantine d'un lycée.

Main. Ils sont trois aujourd'hui, mais ils étaient une petite vingtaine, le 17 novembre, à investir le self du lycée de la Vallée de Chevreuse à Gif-sur-Yvette (Essonne) munis de masques de clowns blancs et vêtus de sacs poubelle. Ce jour-là, le groupe vise les bornes biométriques qui permettent l'accès de la cantine aux élèves après qu'ils ont fait reconnaître le contour de leur main. Le groupe improvise d'abord une saynète mettant en scène l'univers concentrationnaire lié aux technologies de contrôle, tout en distribuant des tracts dans une ambiance potache. «*On a déboulé en chantant, les surveillants tapaient dans leurs mains, les élèves riaient*», raconte l'un d'eux. Puis deux des clowns brisent les appareils de contrôle. Dès lors, l'ambiance bon enfant vire à la course. Trois clowns sont attrapés, Julien, Anne-Sylvie et Célia, qui risquent aujourd'hui cinq ans de prison et 75000 euros d'amende.

«*Saboter les machines n'était pas l'objectif premier de la manifestation. On voulait seulement mettre en débat la biométrie*», dit un clown. Cette action s'inscrit dans la lignée d'actions légitimes mais illégales qui remettent le progrès en question. Imprégnés des œuvres de Gunther Anders, Hannah Arendt, Jacques Ellul, les étudiants reçoivent le soutien de philosophes, sociologues, profs, syndicats. «*On est en train de mettre en place un débat public qui n'a pas eu lieu. Aujourd'hui, on subit un choix technologique que l'on n'a pas fait.*»

D'autres, en revanche, l'ont fait. Un «livre bleu» remis au gouvernement par la Filière électronique – regroupement des industriels du secteur – précise que «*plusieurs méthodes devront être employées pour faire accepter la biométrie à la population*». Parmi celles-ci, l'usage en établissements scolaires. Une quinzaine de collèges ou lycées est déjà concernée. «*Chaque établissement justifie différemment sa décision: l'un dira que c'est pour assurer un meilleur suivi pédagogique, un autre pour "recouvrer les créances", ou encore pour la gestion des personnes dans le self... Mais dans tous les cas, cet outil de gestion n'est ni plus ni moins qu'un outil de pouvoir supplémentaire*», analyse le philosophe et chercheur, Xavier Guchet, qui travaille à la Sorbonne sur les usages non-sécuritaires de la biométrie. Dans certains établissements, on est prêt à coupler le système avec des logiciels d'envoi de SMS qui préviennent les parents de l'absence de l'enfant à la cantine.

Accord. Au-delà de la pertinence toute relative de ces systèmes, les procédures d'implantation au sein des établissements posent problème. Parfois, ni les parents, ni les élèves, ni les enseignants ne sont consultés. A Paris, le collège Maurice-Ravel va profiter des vacances de Noël pour installer le dispositif dans son self. L'«*enrôlement*» des élèves, c'est-à-dire l'enregistrement dans une base de données du contour de la main, a commencé cette semaine, sans réelle concertation. «*La décision a été prise en conseil d'administration, sans information préalable, alors que les machines avaient déjà été commandées*», déplore Philippe Calbot, prof d'histoire-géo. L'installation n'en est pas moins soumise à l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). A Gif-sur-Yvette, le système fonctionnait sans le feu vert officiel de la Commission. Mais jusqu'à présent, elle a toujours donné son aval aux systèmes de reconnaissance de contour de la main. «*Ce qui est préoccupant, voire scandaleux,* s'inquiète Xavier Guchet, *c'est de laisser ces technologies se développer sans analyse, ni cadre.*» Et de former une génération d'enfants à se faire contrôler par des machines. ◆

LAURE NOUALHAT

L'identification par la voix, les traits...

Installée généralement aux portes de lieux sensibles, la biométrie devient la mascotte des technologies de contrôle et d'authentification. Le concept: prendre en compte des éléments propres à chaque individu, soi-disant infalsifiables. Il existe trois catégories de technologies biométriques: celles qui recourent aux analyses biologiques (odeur, sang, salive, urine, ADN...), aux analyses comportementales comme la façon d'utiliser un clavier, la voix, la manière de marcher, et celles qui recourent aux analyses morphologiques (empreintes digitales, forme de la main, traits du visage, etc.).

Libération.fr

Rebonds

Les marchands de système de sécurité et de contrôle biométrique cherchent à contourner les réticences des sociétés démocratiques en présentant leurs dispositifs comme attrayants.

Big Brother à la sauce conviviale

Par Alain DIDIER-WEIL
mardi 20 décembre 2005

Alain Didier- Weill est psychanalyste.

Le Gixel groupement des industries électroniques qui développent les dernières technologies de contrôle telles que vidéosurveillance, biométrie, empreintes génétiques est soucieux. Le souci des décideurs de ces puissants groupes économiques tient à ce que les sociétés démocratiques d'aujourd'hui ne semblent pas enclines à accepter le système de surveillance et de contrôle qui est en train de leur être proposé.

Questions et réponses sont ainsi formulées dans le Livre bleu de Gixel (disponible sur http ://www.gixel.fr/fr/Livre %20bleu.pdf) : *«La sécurité est très souvent vécue dans notre société démocratique comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population ces technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles... Plusieurs méthodes devront être développées pour faire accepter la biométrie : elles devraient être accompagnées d'un effort de convivialité... et par l'apparition de fonctionnalités attrayantes...»*

Par ces quelques lignes, Gixel nous apprend à quelle sauce extraordinaire Big Brother pourrait avoir droit de cité : à la sauce conviviale.

Tous les convives sont invités à cette tâche exaltante : «Ne vous fatiguez plus à dire, à démontrer par la parole, qui vous êtes ; mettez donc votre pouce là, votre iris ici, et votre intimité biologique, votre ADN, montreront silencieusement votre tatouage biométrique qui ne saurait mentir sur qui vous êtes.»

«Et toi, petit ami écolier, pense Gixel & Co, ne trouves-tu pas particulièrement "attrayant" de constater que la main que tu poses en riant gaiement sur cette machine, a le pouvoir magique d'ouvrir la porte de la cantine ?

Cela est si convivial que bientôt tu auras peut-être envie d'avoir une petite puce sous la peau qui t'ouvrira bien d'autres portes, celle de ta banque, de ta boîte de nuit ou de la douane.

«Evidemment, il y aura un petit prix à payer : ces portes te seront ouvertes, certes, mais en retour tu seras toi, absolument ouvert, absolument transparent à mon fichier central. Mon oeil silencieux sera toujours sur toi car ta façon de bouger, ton ADN, ton iris, me sont connus. Ne vois-tu pas quel progrès je te propose ? Jadis tes grands-parents étaient placés sous un oeil soi-disant divin qui ne cessait de les juger et de leur dire : voilà qui est bien, voilà qui est mal.

«Aujourd'hui, tu peux être sous un oeil qui ne te juge pas et qui te dit seulement : "Je sais tout de toi et plus particulièrement que tu n'as désormais plus aucun secret."»

Le 16 décembre, trois jeunes gens étaient jugés au tribunal de grande instance d'Evry parce qu'il y a dix jours, ils faisaient partie d'un groupe de vingt étudiants qui s'étaient introduits dans un lycée de la vallée de Chevreuse. Habillés en clowns, ils avaient improvisé une saynète pour faire rire de la machine biométrique qui, dans le cadre de l'événement, fut cassée.

C/ Politis (extrait)

Au fil de la semaine

GROS PLAN

BIOMÉTRIE

Suivis à la trace

Trois étudiants passent en jugement pour avoir détruit des bornes biométriques installées sans autorisation dans des cantines scolaires. C'est l'occasion de s'interroger sur le développement de cette technique, dangereuse pour les libertés.

Le vendredi 15 décembre, le tribunal de grande instance d'Évry jugera Julien, Célia et Anne-Sylvie pour destruction de bien public. Public certes, mais illégal, installé sans autorisation au lycée de la Vallée-de-Chevreuse, à Gif-sur-Yvette, comme dans des dizaines d'autres établissements scolaires en France, tout aussi hors la loi. Qu'auraient donc détruit ces trois jeunes diplômés de la Sorbonne, accompagnés de quatorze « complices », le 17 novembre ? Des bornes d'accès à la cantine, utilisant les données biométriques des élèves.

Biométriques ? Peu savent ce que recouvre ce processus d'identification. Plus rares encore sont ceux qui en connaissent les applications concrètes et actuelles, jusqu'à l'État, fort laxiste en la matière. C'est d'ailleurs cette ignorance qu'entendaient souligner les auteurs de l'action anti-biométrie (1) : *« Nous pensons,* argumente ce mouvement, *que le simple fait que des machines biométriques soient en fonctionnement dans certains secteurs de la société (écoles, aéroports, entreprises, prisons et autres bâtiments publics) sans qu'il y ait eu de débat public sur la question, constitue déjà une atteinte grave à la notion de société libre. »*

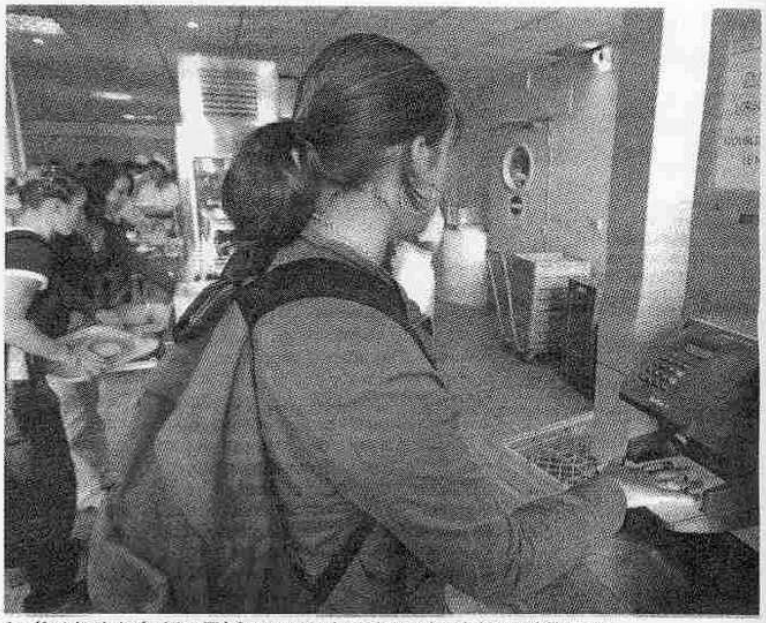

AFP

Au réfectoire du lycée Jules-Fil à Carcassonne. La main remplace la bonne vieille carte…

La biométrie comprend, selon la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), l'ensemble des procédés tendant à identifier un individu à partir de l'ADN, la rétine, l'iris, les empreintes digitales et palmaires, la reconnaissance faciale, la géométrie du contour de la main, la voix ou l'écriture manuscrite. C'est ainsi que les élèves du lycée pouvaient accéder à la cantine en plaçant leur main dans une machine qui en reconnaissait le contour. Inoffensif ? Pas si sûr… Toute utilisation des procédés biométriques doit d'ailleurs faire l'objet d'une autorisation par la Cnil, depuis la modification en août 2004 de la loi Informatique et libertés (2). Car ces données, d'après la Cnil, permettent *« à tout moment l'identification de la personne concernée sur la base d'une réalité biologique qui lui est propre, qui est permanente dans le temps et dont elle ne peut s'affranchir ».* Grossissons le trait : avec une carte d'identité nationale biométrique, Vichy aurait eu peu de mal à contrer la résistance clandestine et ses faux papiers. Sans aller jusque-là, le Conseil de l'Europe met en garde (3) : *« La biométrie n'en est qu'à ses premiers pas et l'on sait peu de chose sur ses possibles inconvénients. Une fois que cette technique aura été adoptée à grande échelle, un développement irréversible, porteur d'effets imprévisibles, pourrait être amorcé. »*

Opaque et souvent illégal, le recours à la biométrie dans les cantines scolaires représente la partie émergée d'un iceberg politique et économique. En 2004, le Gixel (Groupement des industries de l'interconnexion des composants et des sous-ensembles électroniques) a remis au gouvernement son Livre bleu : *« La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles.* […] *Éducation dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour entrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine. »*

Quel contrôle pour ces procédés, notamment en milieu scolaire ? L'État ignore le nombre de cantines biométriques. Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur se disent incompétents en la matière, les cantines relevant des collectivités territoriales. Certes. Mais la décision d'installer ces systèmes est prise par les chefs d'établissement ou les intendants, et la biométrie touche de près aux libertés publiques… La Cnil, quant à elle, ne dénombre que les installations ayant demandé l'autorisation. Quatre collèges et lycées l'ont reçue ; entre cinq et dix, selon la Cnil, sont en cours d'examen. Pourtant, le lycée de Gif-sur-Yvette, qui n'a pas attendu l'autorisation de la Cnil pour installer un système biométrique, est loin d'être un cas unique. Les chiffres communiqués par quelques fournisseurs en biométrie en témoignent. *« Nous avons, depuis 2002, équipé une trentaine de collèges et lycées dans le sud de la France* […], explique Yves Castel, PDG d'Int-system. *Les établissements* […] *se situent dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes. »* La société Zalix

LE MONDE, 6 décembre 2005

Giorgio Agamben, philosophe, essayiste, professeur à l'université de vérone, démissionnaire de sa chaire de New York par refus des contrôles biométriques frontaliers

NON A LA BIOMETRIE, Désobéissons pendant qu'il en est temps

Lorsque, à la fin du dix-neuvième siècle, Galton en Angleterre commença ses recherches sur les empreintes digitales et Bertillon en France inventa la photographie judiciaire « pour l'identification anthropométrique » (c'était le terme de l'époque), de tels procédés étaient exclusivement réservés aux criminels récidivistes. Aujourd'hui une société se profile où on se propose d'appliquer à tous les citoyens des dispositifs qui étaient jusque-là destinés aux seuls délinquants. Selon un projet qui est déjà en voie de réalisation, le rapport normal de l'Etat à ce que Rousseau appelait les « membres du souverain » sera la biométrie, c'est-à-dire le soupçon généralisé. Au fur et à mesure que les citoyens, sous la pression de la dépolitisation croissante des sociétés postindustrielles, se retirent de toute participation politique, ils se voient traités de plus en plus comme des criminels virtuels. Le corps politique est ainsi devenu un corps criminel.

Les dangers d'une telle situation sont évidents pour tous saufs pour ceux qui refusent tout simplement de voir. On ne sait pas assez que ce sont des photos tirées des cartes d'identité et des cartes professionnelles qui ont permis aux polices nazies des pays occupés (notamment en Hollande, en Belgique et au Danemark) de repérer et d'enregistrer (souvent avec un simple J – pour Jude- gravé sur l'image) les juifs et qui ont facilité ainsi leur déportation. Que va-t-il se passer le jour où un pouvoir despotique disposera de l'enregistrement biométrique de toute une population ?

Or cela est d'autant plus inquiétant que les pays européens, après avoir imposé le contrôle biométrique aux immigrants, s'apprêtent à l'imposer à tous leurs citoyens. Les raisons de sécurité invoquées en faveur de ces pratiques odieuses ne sont pas convaincantes, car si elles peuvent contribuer à empêcher la récidive, elle sont bien sûr inutiles pour prévenir un premier délit ou un acte de terrorisme. En revanche elles sont parfaitement efficaces pour le contrôle massif des individus. Le jour où le contrôle biométrique sera généralisé et où la surveillance par camera sera établi dans toutes les rues, nous n'aurons pas seulement perdu la simple joie de pouvoir marcher dans nos villes. Toute critique et tout dissentiment seront devenus impossibles.

Les jeunes étudiants qui ont détruit le 17 novembre les bornes biométriques dans la cantine du lycée de Gif-sur-Yvette ont montré qu'ils se souciaient bien davantage des libertés individuelles et de la démocratie que ceux qui avaient décidé ou accepté sans broncher leur installation.

Il y a trois ans, j'ai démissionné de mon poste de professeur à la New York University parce que les Etats-Unis avaient décidé d'imposer un contrôle biométrique aux étrangers qui entraient dans le pays.

Aujourd'hui non seulement j'exprime ma solidarité aux étudiants français, mais je déclare publiquement que je refuserai de me prêter à tout contrôle biométrique et que je suis prêt pour cela à renoncer à mon passeport comme à toute pièce d'identité.

Non au tatouage biométrique

Par Giorgio Agamben

Paru dans Le Monde le 10 janvier 2004

Les journaux ne laissent aucun doute : qui voudra désormais se rendre aux Etats-Unis avec un visa sera fiché et devra laisser ses empreintes digitales en entrant dans le pays. Personnellement, je n'ai aucune intention de me soumettre à de telles procédures, et c'est pourquoi j'ai annulé sans attendre le cours que je devais faire en mars à l'université de New-York. Je voudrais expliquer ici la raison de ce refus, c'est-à-dire pourquoi, malgré la sympathie qui me lie depuis de nombreuses années à mes collègues américains ainsi qu'à leurs étudiants, je considère que cette décision est à la fois nécessaire et sans appel et combien je tiendrais à ce qu'elle soit partagée par d'autres intellectuels et d'autres enseignants européens. Il ne s'agit pas seulement d'une réaction épidermique face à une procédure qui a longtemps été imposé à des criminels et à des accusés politiques. S'il ne s'agissait que de cela, nous pourrions bien sûr accepter moralement de partager, par solidarité, les conditions humiliantes auxquelles sont soumis aujourd'hui tant d'êtres humains. L'essentiel n'est pas là. Le problème excède les limites de la sensibilité personnelle et concerne tout simplement le statut juridico-politique (il serait peut-être plus simple de dire biopolitique) des citoyens dans les Etats prétendus démocratiques où nous vivons.

On essaie, depuis quelques années, de nous convaincre d'accepter comme les dimensions humaines et normales de notre existence des pratiques de contrôle qui avaient toujours été considérées comme exceptionnelles et proprement inhumaines. Nul n'ignore ainsi que le contrôle exercé par l'Etat sur les individus à travers l'usage des dispositifs électroniques, comme les cartes de crédit ou les téléphones portables, a atteint des limites naguère insoupçonnables. On ne saurait pourtant dépasser certains seuils dans le contrôle et dans la manipulation des corps sans pénétrer dans une nouvelle ère biopolitique, sans franchir un pas de plus dans ce que Michel Foucault appelait une animalisation progressive de l'homme mise en œuvre à travers les techniques les plus sophistiquées.

Le fichage électronique des empreintes digitales et de la rétine, le tatouage sous-cutané ainsi que d'autres pratiques du même genre sont des éléments qui contribuent à définir ce seuil. Les raisons de sécurité qui sont invoquées pour les justifier ne doivent pas nous impressionner : elles ne font rien à l'affaire. L'histoire nous apprend combien les pratiques qui ont d'abord été réservées aux étrangers se trouvent ensuite appliquées à l'ensembles des citoyens. Ce qui est en jeu ici n'est rien de moins que la nouvelle relation biopolitique « normale » entre les citoyens et l'Etat. Cette relation n'a plus rien à voir avec la participation libre et active de la sphère publique, mais concerne l'inscription et le fichage de l'élément le plus privé et le plus incommunicable de la subjectivité : je veux parler de la vie biologique des corps.

Aux dispositifs médiatiques qui contrôlent et manipulent la parole publique correspondent donc les dispositifs technologiques qui inscrivent et identifient la vie nue : entre ces deux extrêmes d'une parole sans corps et d'un corps sans parole, l'espace de ce que nous appelions autrefois la politique est toujours plus réduit et plus exigu.

Ainsi, en appliquant au citoyen, ou plutôt à l'être humain comme tel, les techniques et les dispositifs qu'ils avaient inventés pour les classes dangereuses, les Etats, qui devraient constituer le lieu même de la vie politique, ont fait de lui le suspect par excellence, au point que c'est l'humanité elle-même qui est devenue la classe dangereuse. Il y a quelques années, j'avais écrit que le paradigme politique de l'Occident n'était plus la cité, mais le camp de concentration , et que nous étions passés d'Athènes à Auschwitz. Il s'agissait évidemment d'une thèse philosophique, et non pas d'un récit historique, car on ne saurait confondre des phénomènes qu'il convient au contraire de distinguer. Je voudrais suggérer que le tatouage était sans doute apparu à Auschwitz comme la manière la plus normale et la plus économique de régler l'inscription et l'enregistrement des déportés dans les camps de concentration. [1]

Le tatouage biopolitique que nous imposent maintenant les Etats-Unis pour pénétrer sur leur territoire pourrait bien être le signe avant-coureur de ce que l'on nous demanderait plus tard d'accepter comme l'inscription normale de l'identité du bon citoyen dans les mécanismes et les engrenages de l'Etat. C'est pourquoi il faut s'y opposer.

Giorgio Agamben
Professeur de Philosophie à l'université de Venise et de New York

---

E/ Le Canard Enchaîné

Ouf!

Ni Dieu ni biomaîtres !

ACTE I : il suffit de feuilleter n'importe quelle revue scientifique pour s'en apercevoir, nous vivons actuellement une phase d'innovation technologique sans précédent. La convergence de plusieurs domaines, l'informatique, l'électronique miniaturisée à l'extrême grâce aux nanotechnologies, et le réseau Internet sont en train de révolutionner notre société. Pour en faire quoi ? Que se passe-t-il dans un monde où la puissance des puces informatiques est multipliée par un million ? C'est un tsunami qui nous guette, disent les rares personnes qui ont réfléchi à la question, comme le polytechnicien Jean-Pierre Dupuy (1).

Acte II : Big Brother n'aurait jamais rêvé un tel paradis ; ces nouvelles technologies ouvrent la voie à des systèmes de contrôle d'une efficacité sans précédent. Bientôt on pourra tout surveiller, tout enregistrer, tout stocker, tout recouper.

Acte III : ce marché s'annonce formidablement lucratif, mais les industriels de l'électronique réunis au sein du Gixel (2) ont identifié un sérieux obstacle : « *La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles.* » D'où leur saine conviction : « *Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées, et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles.* » Comment ? En faisant « *un effort de convivialité* » capable de rendre « *attrayante* » cette surveillance « *dès l'école maternelle* ». Justement, dans une quinzaine de lycées français, l'accès à la cantine se fait déjà par bornes biométriques (qui identifient la personne par le contour de la main). Et cela dans l'indifférence générale : bénédiction de la Cnil, silence complet des politiques.

Acte IV : le 17 novembre dernier, une vingtaine de simples citoyens ont pénétré dans la cantine du lycée de la vallée de Chevreuse à Gif-sur-Yvette, et ont cassé deux bornes biométriques (déclarées à la Cnil le 15 avril dernier, et que cette dernière s'apprêtait à autoriser). 15 000 euros de dégâts, plainte du proviseur, trois personnes gardées à vue, procès ce 16 décembre à 13 h 30 à Evry. Que disent ces *mauvais élèves* ? « *Imaginez qu'un jour prochain on nous mette une puce sous la peau, objectif avoué de ceux qui nous invitent à "nous inscrire à la biométrie" : il deviendra alors complètement impossible de nous révolter contre le pouvoir de l'Etat et de l'entreprise.* »

Acte V : coïncidence, la semaine dernière le tribunal d'Orléans a relaxé 49 personnes qui avaient fauché un champ de maïs transgénique. Leur « *infraction pénale pour remédier à la situation de danger* » répondait à un « *état de nécessité* », ont dit les juges. Elle était « *fondée au regard des enjeux en cause* ». Du coup, l'idée que ces anti-biomaîtres ne soient pas que de la racaille pourrait faire son chemin...

Jean-Luc Porquet

(1) « Le Canard », 29/12/04.
(2) Livre bleu 2004 du Gixel, le groupement des industriels de l'électronique.

F/ L'Humanité

La biométrie en procès, acte I d'une mise en cause

JUSTICE · Trois étudiants accusés d'avoir détruit deux appareils d'identification électronique dans la cantine d'un lycée de Gif-sur-Yvette (Essonne), comparaissent aujourd'hui à Évry.

C'est une nouvelle forme de militantisme qui va être jugée aujourd'hui. Le parallèle avec les procès contre les anti-OGM n'est pas loin. Le tribunal correctionnel d'Évry (Essonne) va statuer en comparution immédiate sur le sort de trois étudiants. Julien, Anne-Sylvie et Célia ont entre vingt-deux et vingt-six ans et sont tous titulaires d'un diplôme de troisième cycle en philosophie ou en ethnologie. Les arcanes de la pensée de Nietzsche ou de Schopenhauer, les us et coutumes népalaises alimentent leur quotidien. Ce que la justice leur reproche ? Non pas l'arrachage de pieds de maïs transgénique, mais la destruction de deux bornes biométriques installées dans la cantine d'un lycée à Gif-sur-Yvette (Essonne). Des « faits de violence » au regard de la loi, que les trois têtes pensantes, qui évoquent une « action de sensibilisation », contestent.

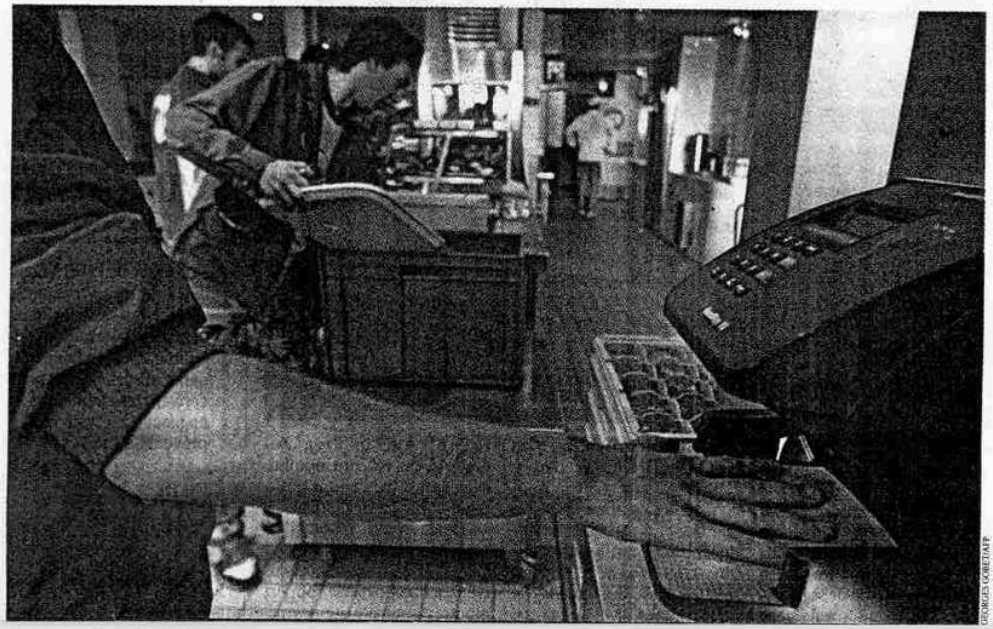

GEORGES GOBET/AFP

Identification biométrique dans le self-service d'un lycée de Carcassonne.

Ils ont dit

« L'application de la biométrie soulève d'importantes questions en matière de droits de l'homme »

UN RAPPORT DU CONSEIL DE L'EUROPE

À travers ce texte officiel, la haute instance désavoue le développement sans contrôle de la biométrie comme moyen d'identification.

LE PROVISEUR S'EST PORTÉ PARTIE CIVILE

C'était le 17 novembre dernier. Affublés de masques de clown blanc et vêtus de sacs poubelles, une vingtaine de personnes ont investi le lycée de la vallée de Chevreuse, situé dans la technopole de Saclay. Devant une centaine d'élèves, une pièce de théâtre est jouée et des tracts sont lancés pour dénoncer, non seulement la présence des appareils de contrôle biométrique à l'entrée du self, mais plus globalement l'intrusion de plus en plus massive de dispositifs de contrôle dans la vie quotidienne. Le message est clair : « Demandons-nous si un monde sans caméras de surveillance, sans ordinateurs, et sans portables, ne serait pas plus vivable ».

Durant la saynète, les deux bornes biométriques sont détruites avec des masses au cours de cette « opération de sensibilisation ». Pris à partie par des surveillants, et même des élèves, la vingtaine d'activistes sont finalement pourchassés. Trois sont rattrapés et livrés aux gendarmes. Ceux-là mêmes qui occuperont, libres, le box des accusés. Le proviseur de l'établissement, lui, s'est porté partie civile et réclame réparation pour les 20 000 euros de dégâts. Il ne comprend pas. Ces bornes, expliquait-il, sont présentes pour faciliter l'accès à la cantine, évacuant du coup les problèmes de cartes perdues. Rien à voir avec un quelconque filtrage de ses ouailles.

Pour autant, les arguments des détracteurs sont nombreux concernant la dizaine d'établissements scolaires déjà équipés de systèmes biométriques dans le pays.

« DÈS L'ÉCOLE MATERNELLE »

Dans le cas du lycée de Gif, la CNIL, chargée de délivrer les autorisations d'installation, n'avait pas encore donné son aval. Et puis, comme le souligne Me Irène Terrel qui représente les trois prévenus, « ces bornes sont mises en place sans concertation des parents ou des élèves ». Pour l'avocate, « c'est le procès de la biométrie, qui fait partie d'un fonctionnement antidémocratique », le débat public n'ayant pas eu lieu. Et de citer les nombreux chercheurs, personnalités reconnues, associations et syndicats (LDH, IRIS, Syndicat de la magistrature, FSU, etc.) qui n'ont cessé de dénoncer les dangers de la biométrie et ses dérives liberticides, en prenant position contre la carte d'identité INES ou les passeports biométriques : des « papiers » électroniques contenant des informations sur l'apparence physique, l'ADN, les antécédents. C'est peu dire que le prétoire, ce jour, servira de tribune politique. « Il s'agit de désobéissance civile, pointe encore Me Terrel. Face à un modèle calqué sur Big Brother. »

Illustration : le livre bleu du Gixel *(1) remis* au gouvernement pour expliquer comment conditionner les populations à la biométrie. Parmi les préconisations : « introduction dans des biens de consommation, de confort ou de jeux… », « développement des services « cardless » à la banque, au supermarché… », ou encore « éducation dès l'école maternelle ». George Orwell n'aurait pas imaginé mieux.

Sophie Bouniot

(1) Groupement des industries de l'interconnexion des composants et des sous-ensembles électroniques.

MEILLEUR DES MONDES

BIOMÉTRIE À LA CANTOCHE

Pour protester contre la banalisation du flicage « high-tech », une vingtaine de clowns a investi un lycée de la vallée de Chevreuse dont la cantine était illégalement équipée d'une surveillance biométrique. « Un effort de convivialité », comme disent les industriels... Récit de l'intervention.

LA BIOMÉTRIE CONSISTE À IDENTIFIER les personnes à partir de caractères physiologiques numérisables : iris, empreintes digitales, contour de la main, forme du visage, voix, gestes, etc. Très pratique si l'on cherche à créer un fichier informatique centralisé de la population, consultable à tout moment !

Aujourd'hui, les autorités et les industriels préparent le terrain pour une diffusion massive de cette technologie : « *La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles.* »[1] Ces préconisations du GIXEL, le lobby des industriels du secteur de l'électronique et du numérique, sont suivies à la lettre : lancement du projet INES[2], contrôles biométriques à l'aéroport de Roissy, diminution des pouvoirs de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) avec la loi du 15 juillet 2004, exposition de propagande grand public à la Villette...

Et pour familiariser toute la population, on commence par les gamins, comme le conseille le GIXEL : « [les méthodes pour faire accepter la biométrie] *devront être accompagnées d'un effort de convivialité* [...] *: dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine.* »[1] Le meilleur des mondes en culottes courtes !

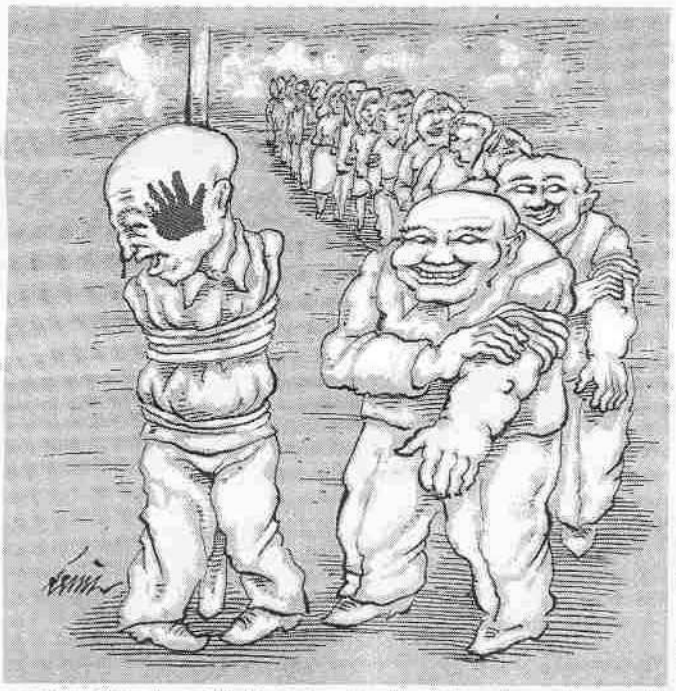

Le lycée de la Vallée de Chevreuse de Gif-sur-Yvette (91), à deux pas de la technopole du plateau de Saclay, regroupe la marmaille des chercheurs et ingénieurs qui peuplent les instituts de recherche environnants. Le proviseur, ancien d'un lycée du 9-3, fort du soutien du député Gilles Lasbordes, un proche de Sarkozy, a décidé d'équiper la cantine d'un dispositif biométrique à reconnaissance des contours de la main. Deux bornes ont été installées à la rentrée sans attendre l'accord de la CNIL (c'est-à-dire illégalement) mais après consultation de parents d'élèves manifestement technophiles : ils n'allaient tout de même pas cracher dans la soupe. C'est ce lycée qu'une vingtaine de personnes habillées en clowns ont choisi le 17 novembre à l'heure du déjeuner pour distribuer un tract invitant au sabotage, précisant à propos du système mis en place qu'il ne s'agissait « *pas là d'un contrôle fort. Juste l'un de ces trucs qui nous apprennent à toujours être identifiés, triés, séparés.* » En bref, un cheval de Troie « convivial » farci de convivialité policière.

Contre la politique du fait accompli en matière de biométrie, les clowns ont donné quelques coups de massettes sur les bornes, ce qui a suffi à les détruire. Selon le témoignage d'un lycéen recueilli par *Le Parisien*[3] : « *Ils ont fait un petit speech, une sorte de pièce de théâtre, et puis ils ont sorti une masse de leur manche.* » Alors qu'ils étaient hors de la cantine, des membres du personnel et des élèves ont pourchassé les trouble-fêtes. Un clown raconte : « *Nous avons vécu une véritable scène de lynchage. Un surveillant a appelé les élèves à nous frapper avant d'étrangler un copain. Ils disaient "faut en choper un". Les coups pleuvaient. L'un de nous a eu des côtes cassées, suite à une véritable prise de karaté d'un lycéen. Mais le pire c'est qu'en distribuant des mandales ils défendaient la biométrie !* »

« Nous avons vécu une véritable scène de lynchage »

Les trois personnes attrapées au cours de l'échauffourée ont été accompagnées dans la salle des professeurs, copieusement insultées, puis remises à la gendarmerie. Mais ce n'est certainement pas d'heures de colle qu'écoperont les trois clowns qui comparaîtront au le TGI d'Evry le 16 décembre pour « *destruction de biens en réunion.* »

Le proviseur du lycée, dans une lettre adressée aux parents et aux lycéens, précise que ses élèves ont « *tenté d'intercepter les fauteurs de trouble et de protéger les personnes et les biens* » avant de se féliciter qu'ils aient « *permis que des faits encore plus graves soient évités* ». Les blessés apprécieront ce beau renversement.

Depuis le sabotage des bornes, c'est l'anarchie au lycée. Une épidémie d'obésité guette les élèves : certains mangent sans avoir payé, d'autres s'offrent un deuxième repas. Peut-être faudra-t-il employer les grands moyens pour restaurer l'ordre : cocher le nom des lycéens sur une liste, comme il n'y a pas si longtemps.

Pourquoi investir dans des machines alors que le travail de police est fait avec zèle – et spontanément – par les lycéens eux-mêmes ? Finalement, la mise en place de systèmes biométriques dans les établissements scolaires offre bien un gain de praticité et d'efficacité... Pour la domestication du cheptel de futurs citoyens. Reste à savoir pourquoi jusqu'à présent une vingtaine de clowns seulement ont appelé à les saboter...

SANDRO ALTOBELLI ET PLACO PLAST

1. Voir le livre bleu du GIXEL sur www.gixel.com
2. Projet de carte d'identité électronique (voir *CQFD* n°24).
3. Supplément Essonne, 19/11/05.